

TARIFS SCOLAIRES 2017/2018

CLASSES DE LA PETITE SECTION AU CM2

	MENSUEL (septembre à juin)	ANNUEL
1- CONTRIBUTION SCOLAIRE		
SCOLARITE UN ENFANT	121,00 €	*
SCOLARITE DEUX ENFANTS	109,00 €	*
SCOLARITE 3 ENFANTS	99,00 €	*
CLASSE THEATRE CM2	26,00 €	
LOCATION DE LIVRES EN PRIMAIRE	*	15,00 €
FOURNITURES MATERNELLES (hors fichiers et trousse)	*	26,00 €
FOURNITURES PRIMAIRES (hors fichiers et trousse)	*	36,00 €
2 - PRESTATIONS ANNEXES	*	
RESTAURATION REGULIERE PRORATISEE	6,75 €	*
REPAS EXCEPTIONNEL	8,10 €	*
ACCUEIL DU MATIN ELEMENTAIRE (7h45-8h15)(FORFAIT MENSUEL)	20,00 €	*
ACCUEIL DU MATIN ELEMENTAIRE (7h45-8h15)(EXCEPTIONNEL)	2,00 €	
ACCUEIL DU SOIR REGULIER FORFAIT MENSUEL (16h30-18h00)SEMAINE	71,40 €	*
ACCUEIL DU SOIR REGULIER FORFAIT MENSUEL (16h30-18h00) DEMI-SEMAINE	35,70 €	
ACCUEIL DU SOIR EXCEPTIONNEL	6,20 €	*
ETUDE DU SOIR (FORFAIT MENSUEL) SEMAINE	35,40 €	
ETUDE DU SOIR (FORFAIT MENSUEL) DEMI-SEMAINE	17,70 €	*
TICKET ETUDE EXCEPTIONNELLE	4,20 €	*

COTISATION VOLONTAIRE APPELEE POUR LE COMPTE D'UN TIERS :

COTISATION VOLONTAIRE A L'APEL : 30€

Possibilités de paiements :

- Espèces
- Chèques
- Prélèvements

Informations sur les prélèvements européens :

Les prélèvements s'effectuent selon les normes européennes, de septembre à juin inclus de l'année scolaire.

La demande s'effectue auprès du secrétariat (mandat à signer directement au secrétariat accompagné d'un RIB),

Une fois le mandat signé, celui-ci reste valable jusqu'au départ de la famille de l'école ou annulation par courrier de ce moyen de paiement.

Avertissement : pour les familles qui choisissent le prélèvement, l'école se réserve le droit d'annuler ce moyen de paiement en cas de deux rejets successifs, les frais de rejet seront aussi facturés).

Brigitte MENOT-LACOUR
Chef d'établissement

Philippe LELIEVRE
Président de l'OGEC